

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 30 mai 1996

**fixant les conditions particulières d'importation des produits de la pêche et de l'aquaculture
originaires du Sénégal**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(96/355/CE)

(JO L 137 du 8.6.1996, p. 24)

abrogée par:

Journal officiel			
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1664/2006 de la Commission du 6 novembre 2006	L 320	13	18.11.2006

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1996D0355:20050829:FR:PDF>